

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Roch HaChana 5787, 1/2 Tichri 5787



Le Talmud nous rapporte une discussion entre Rabbi Yossi et les ‘Hakhamim à propos du Shoffar que nous devons utiliser pendant la fête de Rosh HaShana. Avons-nous le droit de nous servir de toutes sortes de cornes pour nous acquitter de la Mitsvah?

Nous utilisons généralement une corne de bélier mais pouvons-nous emprunter une corne de vache ?

D’après Rabbi Yossi, toutes les cornes peuvent servir à la Mitsvah car elles portent toutes le nom de Shoffar.

Les ‘hakhamim quant à eux considèrent que la corne de vache ne pourra pas être utilisée car elle porte le nom de “Kéren” et non pas celui de “Shoffar”.

En approfondissant ce passage de la Guémara, nous découvrons que le débat tourne autour d’une autre problématique.

“Un accusateur peut-il se transformer en défenseur ?”

En effet, la vache nous rappelle la faute du Veau d’Or. Il serait alors totalement inconcevable d’utiliser la corne de cet animal pour implorer D-ieu en lui demandant de nous pardonner alors que nous tenons entre nos mains l’objet du délit.

En suivant ce principe, nos Maîtres nous expliquent que c’est justement pour cette raison que le jour de Kippour, le Cohen Gadol devait changer de vêtements avant de pénétrer dans le Kodesh HaKodashim. Il ne pouvait pas s’y rendre en portant sur lui ses vêtements en or pour ne pas rappeler la faute du Veau d’Or. Par contre, tant qu’il restait dans la cour ou dans les salles du Temple, cela ne posait aucun problème.

S’il en est ainsi, nous pouvons nous interroger. Le principe que nous avons exposé de l’accusateur qui ne peut se transformer en défenseur ne devrait pas s’appliquer pour le Shoffar. En effet, le jour de Rosh HaShana, nous ne sonnons pas du Shoffar dans le Kodesh HaKodashim. Pourquoi serait-il interdit d’utiliser une corne de vache alors que l’or n’est pas interdit ?

La réponse à cette question va nous permettre de mieux cerner la portée du Shoffar. Nos Maîtres nous expliquent que lorsque l’on sonne du Shoffar, c’est comme si nous étions à l’intérieur du Kodesh Hakodasim.

Cela signifie que les sonneries du Shoffar ont une telle puissance et une telle influence sur notre être le plus profond qu’elles nous transportent en dehors de nos limites naturelles et qu’elles ont la faculté de nous placer directement devant Hashem.

Il ne s’agit pas de simples sonneries que nous avons l’obligation d’écouter. Nous devons prendre conscience qu’elles symbolisent l’expression de notre intériorité et de notre Néchama. Elles témoignent de notre volonté à modifier notre comportement et à nous rapprocher de notre identité première.

Grâce au Shoffar, D-ieu nous invite à pénétrer au sein de son intimité. Nous retrouvons notre origine. C’est cette source qui doit nous abreuver tout au long de l’année. Ne perdons pas cette opportunité unique.

N’hésitons pas à épancher notre cœur dans ces instants cruciaux.